

PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2025, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es) :	M	Clermont Bossé
	M	Jimmy Samson
	M	Rémi Gilbert
	M	Laurier Fortin
	Mme	Denyse Lacombe
	Mme	Marie-Anne Fortin

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Citoyens présents : M. Yves Fortin et Mme Juliette Fortin (départ à 19h10)

MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2025-10-0113

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2025-10-0114

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Des questions sont posées concernant l'école et l'entretien d'un terrain sur le territoire de la municipalité.

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

La directrice générale et greffière-trésorière fait lecture de la correspondance reçue.

CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

2025-10-0115

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** » Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyée par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE la municipalité de Launay proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la 10^e édition de la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule cette année sous le thème : « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. ».

Adoptée

COMPTES À PAYER

Compte payé :

Chèques fournisseurs

C2500066 Vidéotron	Internet large bande	57.43 \$
C2500067 Ville d'Amos	Enfouissement/Plateforme comp.4	639.24 \$
C2500068 Plomberie Germain Roy	Entretien jeux d'eau	3 572.82 \$
C2500069 Réusitech inc.	Entretien machinerie	546.08 \$
C2500070 Purolator	Envoi test égout	4.97 \$
C2500071 Karine Lambert	Remboursement location	25.00 \$
C2500072 Suzanne Roy	Livres bibliothèque	29.85 \$

Paiements directs

P2500095 Dépanneur des Bouleaux	Essence	109.07 \$
P2500096 Hydraulique J.M.P.E.	Entretien machinerie	91.31 \$
P2500097 Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien boîtes postales/outillage	369.47 \$
P2500098 Uni-Select	Outilage/entretien boîtes postales	78.17 \$
P2500099 Marcel Fortin	Ménage locaiton	125.00 \$
P2500100 Énergies Sonic inc.	Diesel	2 900.50 \$
P2500101 Bergeron et filles inc.	Entretien de terrain	281.67 \$
P2500102 FQM Assurances inc.	Renouvellement police	16 637.76 \$

Chèques salaires

<u>Salaires en ligne</u>		
D2500127-D2500131	Salaires	5 838.86 \$
D2500132-D2500136	Salaires	4 855.25 \$

<u>Salaires en chèque</u>		
P2500009	Rémunération des élus	174.42 \$

<u>AccèsD août</u>		
L2500086 Bell Mobilité	Cellulaire urgence	34.44 \$
L2500087 Hydro-Québec	Éclairage rues	242.55 \$
L2500088 Caisse Desjardins d'Amos	Frais de banque	66.95 \$
L2500089 Visa	Frais de poste	76.62 \$
L2500090 INT Communication	Site internet	63.18 \$
L2500091 It Cloud	Licence office/sauvegarde	85.03 \$
L2500092 Revenu Québec	DAS juillet	3 820.76 \$
L2500093 Revenu Canada	DAS juillet	1 393.49 \$
L2500094 Vidéotron	Téléphonie IP	81.19 \$

<u>Comptes à payer :</u>		
Dépanneur des Bouleaux	Essence voiture	57.00 \$
Dépanneur des Bouleaux	Essence voiture	20.00 \$
Dépanneur des Bouleaux	Entretien bâtiment	7.58 \$
Dépanneur des Bouleaux	Essence voiture	55.00 \$
Dépanneur des Bouleaux	Essence voiture	25.00 \$
Dépanneur des Bouleaux	Essence voiture	61.01 \$
Ville d'Amos	Réfection de la cloche	890.83 \$
Ville d'Amos	Enfouissement	366.70 \$
Boutique du bureau Gyva	Contrat de service	202.18 \$
Municipalité de St-Marc-de-Figuery	Partage inspectrice	1 123.55 \$
Municipalité de St-Marc-de-Figuery	Hébergement colloque	467.28 \$
Mill vitres d'autos	Entretien boîtes postales	183.96 \$
Manon Lampron	Remb. repas colloque ADMQ	64.89 \$
H2 Lab inc.	Analyse eaux usées	87.67 \$
Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien boîtes aux lettres	115.72 \$
Uni>Select	Outilage	112.27 \$
Sanimos	Collecte et transport des déchets	2 076.11 \$
Marcel Fortin	Ménage salle municipale	125.00 \$
Marcel Fortin	Ménage salle municipale	125.00 \$
Sylviculture La Vérendrye inc.	Plan d'aménagement	3 724.04 \$
Vidéotron	Internet	57.43 \$
Papeterie commerciale Amos	Fourniture bibliothèque	137.73 \$
Ministère de la Sécurité publique	2 ^e versement services de la SQ	7 240.00 \$
Jinny Cossette	Remboursement repas	94.30 \$
Sécur-Alert Inc.	Entretien garage	482.91 \$
Enviroboue Ghislain Morin	Vidange réseau d'égout	7 416.45 \$

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Manon Lampron, greffière-trésorière

2025-10-0116

RÉSOLUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Conformément à l'article 176.4 du code municipal, la greffière-trésorière dépose deux états comparatifs des revenus et des dépenses.

2025-10-0117

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 248-25 RELATIF AUX BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT ET DE L'INSTALLATION DE SOUPAPES DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR)

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 248-25 relatif aux branchements à l'égout et de l'installation de soupapes de sûreté (clapet de non-retour) a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil le 2 septembre 2025, et qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

ATTENDU QUE le règlement n'a pas été modifié entre le dépôt du projet à la précédente séance et son adoption à la présente assemblée;

ATTENDU QUE le règlement n'est pas lu en assemblée, les membres du conseil en ayant reçu une copie pour en prendre connaissance avant celle-ci;

ATTENDU QU'une copie du règlement est disponible pour que les personnes assistant à la présente séance puissent en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil d'adopter le règlement n° 248-25 relatif aux branchements à l'égout et de l'installation de soupapes de sûreté (clapet de non-retour).

Adoptée

2025-10-0118

AUTORISATION SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telle que définie par les articles 130 et 131 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (A-18.1 – chapitre III).

Adoptée

2025-10-0119

SERVITUDE POUR LES LOTS N° 5 172 263 ET N° 5 172 267 – MANDAT À UN ARPENTEUR

CONSIDÉRANT QUE lors de la vente des lots n° 5 172 263 et 5 172 267, l'acheteur s'est engagé à signer incessamment une servitude d'accès au réseau d'égout en faveur du vendeur et aux frais de ce dernier;

CONSIDÉRANT QU'UNE description technique préparée par un arpenteur-géomètre est requise;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

D'ACCEPTER la soumission de Géoposition arpenteurs-géomètres pour la préparation d'une description technique au coût de 1 400 \$ plus taxes.

D'AUTORISER la mairesse ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

2025-10-0120

SERVITUDE POUR LES LOTS N° 5 172 263 ET N° 5 172 267 – MANDAT À UN NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE lors de la vente des lots n° 5 172 263 et 5 172 267, l'acheteur s'est engagé à signer incessamment une servitude d'accès au réseau d'égout en faveur du vendeur et aux frais de ce dernier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

D'OCTROYER un mandat à Me Sylvie Gagnon, notaire, afin de préparer l'acte de servitude d'accès au réseau d'égout municipal au coût approximatif de 850 \$ plus taxes;

D'AUTORISER la mairesse ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

2025-10-0121

SUBVENTION POUR LA RÉCUPÉRATION DU TEXTILE

CONSIDÉRANT que la MRC d'Abitibi possède un programme d'aide financière aux organismes de récupération des textiles;

CONSIDÉRANT qu'un volet reconnaissance du programme vise à octroyer une aide financière aux organismes sans but lucratif et aux entreprises d'économie sociale dont la contribution est reconnue par leur municipalité;

CONSIDÉRANT que la Fabrique St-Léon-Le-Grand contribue à la récupération des textiles sur le territoire de la municipalité depuis 1973;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Jimmy Samson et résolu unanimement par les membres du conseil;

DE reconnaître la Fabrique St-Léon-Le-Grand en tant qu'important récupérateur de textile dans la municipalité de Launay.

Adoptée

2025-10-0122

COMMANDITE DÔME

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rematech a fourni et installé gratuitement des tapis de caoutchouc dans le dôme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reconnaître cette contribution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil;

D'AUTORISER l'achat d'un panneau de visibilité au coût de 88.36 \$ plus taxes;

DE REMERCIER l'entreprise Rematech pour sa collaboration et son appui à la communauté.

Adoptée

2025-10-0123

ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE PORTATIVE

CONSIDÉRANT QU'UNE génératrice portative est nécessaire pour effectuer diverses tâches, notamment l'entretien des infrastructures au Lac Sable;

CONSIDÉRANT QUE le camping du Lac Sable génère des revenus pour la Municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyée par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat d'une génératrice portative pour un montant maximal de 1 000 \$ plus taxes.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

2025-10-0124

OFFRE DE SERVICE – DÉNEIGEMENT POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 16 NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE l'employé de voirie sera absent durant la période du 8 au 16 novembre 2025, tel qu'autorisé par le conseil;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit assurer le service de déneigement des rues pour cette période;

ATTENDU QUE l'entreprise Construction Lemiro a soumis une offre de service pour effectuer le déneigement à un taux horaire, incluant un montant minimal de 377,08 \$ plus taxes pour la mobilisation et la démobilisation de l'équipement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

D'ACCEPTER l'offre de service de Construction Lemiro pour le déneigement des rues de la municipalité pour la période du 8 au 16 novembre 2025, selon les modalités indiquées;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis à cet effet.

Adoptée

2025-10-0125

MANDAT À MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS DANS UN DOSSIER D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'acquérir un ou des immeubles;

ATTENDU le besoin de la Municipalité d'être assistée pour ce faire;

ATTENDU QUE Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L. agit à titre de procureurs usuels pour la Municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

DE MANDATER Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L. pour assister la Municipalité à cette fin.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public

2025-10-0126

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Clermont Bossé et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l'assemblée soit levée à 19h33.

Adoptée

Mairesse

Directrice générale et greffièrre-trésorière

Je, Claudette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.